Informations de base

2004/0809E(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Cour des comptes: nomination de M. Gejza Halász **Subject** 8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	CONT Contrôle budgétaire	THEATO Diemut R. (PPE-DE)	08/03/2004
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/05/2004	Publication de la proposition législative	N5-0202/2004	
03/05/2004	Vote en commission		
03/05/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0283/2004	
05/05/2004	Décision du Parlement	T5-0389/2004	Résumé
05/05/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/05/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/05/2004	Fin de la procédure au Parlement		
26/05/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/0809E(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 247-p3
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0283/2004	03/05/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0389/2004 JO C 085 07.04.2005, p. 0029-0053 E	05/05/2004	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N5-0202/2004	03/05/2004	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2004/0499
JO L 187 26.05.2004, p. 0007-0007 Résumé

Cour des comptes: nomination de M. Gejza Halász

2004/0809E(CNS) - 07/05/2004

OBJECTIF : compléter la Cour des Comptes par la nomination de dix membres supplémentaires pour un mandat de six ans. ACTE LÉGISLATIF : Décision 2004/499/CE, Euratom. CONTENU : Sont nommés membres de la Cour des Comptes pour une durée de six ans : - M. Jan KINST (République tchèque); - Mme Kersti KALJULAID (Estonie); - M. Igors LUDBORZS (Lettonie); - Mme Irena PETRUSKEVICIEN· (Lituanie); - M. Gejza HALÁSZ (Hongrie); - M. Josef BONNICI (Malte); - M. Jacek UCZKIEWICZ (Pologne); - M. Vojko A. ANTONCIC (Slovénie); - M. Julius MOLNÁR (Slovaquie). La nomination du membre chypriote interviendra ultérieurement. ENTRÉE EN VIGUEUR : 07/05/2004.

Cour des comptes: nomination de M. Gejza Halász

2004/0809E(CNS) - 05/05/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen rend un avis favorable sur la nomination des personnes suivantes à la qualité de Membre de la Cour des Comptes : - M. Jan KINST , République tchèque (528 voix pour, 20 contre et 32 abstentions); - Mme Kersti KALJULAID , Estonie (526 voix pour, 19 contre et 40 abstentions); - M. Igors LUDBORZS , Lettonie (528 voix pour, 17 contre et 37 abstentions); - Mme Irena PETRUSKEVICIENE , Lituanie (534 voix pour, 16 contre et 33 abstentions); - M. Gejza HALASZ , Hongrie (533 voix pour, 16 contre et 33 abstentions); - M. Josef BONNICI , Malte (525 voix pour, 18 contre et 39 abstentions); - M. Jacek UCZKIEWICZ , Pologne (418 voix pour, 119 contre et 42 abstentions); - M. Vojko A. ANTONCIC , Slovénie (505 voix pour, 32 contre et 32 abstentions). Le Parlement européen, par 429 voix pour, 74 contre et 54 abstentions, a suivi la commission du contrôle budgétaire qui a rendu un avis défavorable sur la nomination de : M. Julius MOLNÁR , Slovaquie. M. Constantinos KARMIOS , Chypre, a retiré sa candidature.